

Revitalisation Bourg-centre

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

FICHE PROJET 1-3

METTRE EN ŒUVRE UNE OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DES TERRASSES

CONTEXTE – BESOIN - ENJEUX

La politique d'accompagnement de restauration doit être assorti d'une politique de création/renouvellement des terrasses sur domaine public.

Tout comme pour la logique d'accompagnement au renouvellement des enseignes et devantures commerciales, il est important de respecter des principes simples pour le traitement des terrasses conciliant à la fois les besoins des commerçants et les aspirations communales au regard d'une harmonie urbaine.

La commune propose ainsi la mise en place d'une action d'accompagnement au renouvellement des terrasses sous un format incitatif mené dans une temporalité ciblée et concomitante à l'opération commerces et façades (2023-2028).

Dans ce cadre, et afin de mener à bien cette action, une charte de recommandations sera rédigée et publiée afin d'être un outil d'aide à la décision et une aide communale renforcée pour une occupation optimale et qualitative de l'espace public.

En réflexion transversale :

- Se coordonner aux opérations façades,
- Travailler à l'aménagement des devantures et des enseignes

ENJEUX

Enjeux paysagers

- Moderniser l'espace public par l'aménagement de terrasses et d'étals, composantes d'une nouvelle scénographie urbaine basée sur la sobriété le caractère unitaire des lignes de conception, des matériaux et des couleurs

Enjeux urbains et économiques

- Installer une centralité en créant un espace public généreux et qualitatif
- Donner une image rajeunie et vectrice d'un renouveau

Enjeux de développement durable

- Utiliser des matériaux et des techniques de mise en œuvre respectant l'environnement (Limitation des matériaux non durables, non recyclables, utilisation de couleurs claires pour limitation du réfléchissement de la lumière naturelle)

SCENARIOS DE PROJET

Cette action d'accompagnement doit prendre corps uniquement par le biais d'une communication. A cet effet, en complément de la charte spécifique au renouvellement et la mise en valeur des devantures commerciales et des enseignes, la commune produira une charte sur l'installation des terrasses.

A la différence de la politique de restauration des façades, aucune aide financière ne sera octroyée.

Les commerçants, « *jouant le jeu* », pourront en contrepartie voire une réduction de la taxe d'occupation du domaine public sur 5 années.

CONTRAINTES – AUTORISATIONS D'URBANISME

CONTRAINTES

- Difficulté de stationnement et de circulation en phase travaux
- Problématiques de mise en conformité des réseaux électriques et téléphoniques

AUTORISATIONS D'URBANISME

- **Demande d'occupation du domaine public**

PLANING PREVISIONNEL

- **ETUDES** : 1^{er} trimestre 2023
- **ETUDES DE CONCEPTION** : 2023
- **TRAVAUX** : 2023 à 2028
- **FIN TRAVAUX** : 2028

APPROCHE ECONOMIQUE – RATIO D'INVESTISSEMENT – FINANCEMENT

Démarche de communication ne nécessitant pas d'aides financières directes